



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question orale n° 118

Texte de la question

M. Joseph Tyrode appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance de la dotation consacrée au remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants au sein de l'éducation nationale (médecins, infirmières, psychologues scolaires...). Dans le cadre de leurs missions, ces personnes dépassent régulièrement le contingent kilométrique qui leur est alloué, posant ainsi le problème du remboursement des frais de déplacement restants. Plusieurs suggestions sont avancées pour essayer de corriger ce problème qui nuit à la qualité du service public. Tout d'abord, ils souhaitent l'abandon du système de l'enveloppe budgétaire globale. En effet, le remboursement des frais de déplacement ne doit pas dépendre des choix effectués localement par les recteurs et les inspecteurs d'académie pour la répartition des frais de fonctionnement qui leur sont alloués. Le recensement des besoins pourrait être effectué par le ministère auprès des recteurs et des inspecteurs. Sur cette base des besoins recensés, un budget pourrait être attribué, couvrant la totalité des frais de déplacement. C'est pourquoi il lui demande de préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

M. le président. M. Joseph Tyrode a présenté une question, n° 118, ainsi rédigée:

«M. Joseph Tyrode appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance de la dotation consacrée au remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants au sein de l'éducation nationale (médecins, infirmières, psychologues scolaires...). Dans le cadre de leurs missions, ces personnes dépassent régulièrement le contingent kilométrique qui leur est alloué, posant ainsi le problème du remboursement des frais de déplacement restant. Plusieurs suggestions sont avancées pour essayer de corriger ce problème qui nuit à la qualité du service public. Tout d'abord, ils souhaitent l'abandon du système de l'enveloppe budgétaire globale. En effet, le remboursement des frais de déplacement ne doit pas dépendre des choix effectués localement par les recteurs et les inspecteurs d'académie pour la répartition des frais de fonctionnement qui leur sont alloués. Le recensement des besoins pourrait être effectué par le ministère auprès des recteurs et des inspecteurs. Sur cette base des besoins recensés, un budget pourrait être attribué couvrant la totalité des frais de déplacement. C'est pourquoi il lui demande de préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet»

La parole est à M. Joseph Tyrode, pour exposer sa question.

M. Joseph Tyrode. Madame la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, ma question concerne l'insuffisance dans certains départements de la dotation consacrée au remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants au sein de l'éducation nationale: médecins, infirmières et psychologues scolaires. Ces personnels, qui travaillent en permanence pour que le devenir de nos enfants soit le meilleur possible, jouent un rôle très important, compte tenu surtout du désintéret de certains parents vis-à-vis de leurs enfants, ou de la situation précaire de certaines familles, situations familiales qui ne peuvent conduire qu'à des échecs scolaires.

Le problème qui se pose aujourd'hui est le suivant: une fois la dotation de déplacement épuisée, ces personnels

ne se rendent plus dans les lieux les plus éloignés pour voir si la santé des enfants ne peut pas être améliorée. Nous suggérons donc, madame la ministre, que vous fassiez recenser les besoins par recteurs et les inspecteurs d'académie et que ceux-ci en dressent une liste exhaustive. Cela permettrait par la suite de dégager les moyens appropriés pour que l'ensemble de ces services, nécessaires au bon fonctionnement de l'éducation nationale, deviennent le plus efficace possible.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, votre question correspond à une réelle inquiétude sur le terrain, en particulier en milieu rural où, en effet, on a pu voir certaines infirmières ou psychologues scolaires renoncer au contact direct avec les élèves, faute de moyens de déplacement. Aussi, dès ma nomination, me suis-je attelée à cette difficulté très concrète, pour savoir pourquoi le système relatif aux frais de déplacement des médecins, infirmiers et psychologues scolaires fonctionnait si mal. Je puis désormais vous apporter les précisions suivantes.

Ces frais sont remboursés sur un chapitre budgétaire qui supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés, tant au niveau des rectorats que des inspections académiques. Par conséquent, les recteurs et les inspecteurs d'académie disposent d'une réelle autonomie pour gérer leur budget de fonctionnement. Cette pratique de l'enveloppe globalisée n'est d'ailleurs pas propre au ministère de l'éducation nationale, elle correspond à une vision moderne et déconcentrée de la gestion de l'Etat, puisque ce sont les responsables locaux que l'on estime les mieux placés pour adapter les ressources aux besoins.

Toutefois, compte tenu de distorsions, une instruction a été donnée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie de veiller tout particulièrement au remboursement des frais engagés par les personnels pour leurs déplacements professionnels et en priorité lorsqu'ils ont lieu pour des activités au contact des élèves. Un dispositif spécifique a été mis en place pour suivre l'utilisation de ces crédits.

Je retiens votre idée d'un recensement des besoins qui me permettra de contrôler plus étroitement si ceux-ci ont bien été pris en considération pour l'affectation des dépenses de fonctionnement.

Je souhaite que nous fassions très rapidement le point sur l'adéquation des ressources aux besoins et que nous en tirions les conséquences dans le cadre de la gestion déconcentrée des moyens de fonctionnement.

M. le président. La parole est à M. Joseph Tyrode.

M. Joseph Tyrode. Je vous remercie, madame la ministre, de votre réponse, car elle va dans le sens de l'intérêt de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Tyrode](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 118

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 243

Réponse publiée le : 21 janvier 1998, page 391

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 1998